
Séance du 14 avril 2018

Date de la convocation

5 avril 2018

Date de l'affichage du
compte-rendu de la séance :

L'an deux mille dix-huit, le quatorze avril à 9 heures, le conseil municipal de la Commune d'Hornoy le Bourg, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FROIDURE James, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

| | | |
|-------------------------|--------------------|--------------------|
| FROIDURE James | LEFEVRE Gérard | BECQUET Christiane |
| SINOQUET Céline (10h50) | RUELLE Hervé | |
| SANGNIER Bertille | ROUX Alain | |
| DEMAREST Vincent | BRIANCHON Sandrine | |
| BOULONGNE Bernadette | ROMAIN Davy | |

A 9 h 00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte ; le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Absents excusés : DESCAMPS Laura, CUVILLIERS Maryline, PASCHAL Benoît, DOINEL Richard

Absents non excusés : ROUX Carole, POUHAER Marie, LEULLIER Samuel, HATTE Xavier

Madame Laura DESCAMPS a donné pouvoir à James FROIDURE.

Madame Maryline CUVILLIERS a donné pouvoir à Gérard LEFEVRE

Monsieur Benoit PASCHAL a donné pouvoir à Davy ROMAIN

Monsieur Richard DOINEL a donné pouvoir à Christiane BECQUET

Madame Christiane BECQUET a été nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|------------|---|
| N° 2018-14 | 1. Fiscalité directe locale (vote des taux) : état 1259 |
| | 2. Budget principal « COMMUNE » : |
| N° 2018-15 | Compte administratif 2017 |
| N° 2018-16 | Compte de gestion, |
| N° 2018-17 | Affectation de résultat, |
| N° 2018-18 | Budget primitif 2018 |
| | 3. Budget annexe « LA POSTE » : |
| N° 2018-19 | Compte administratif 2017 |
| N° 2018-20 | Compte de gestion, |
| N° 2018-21 | Affectation de résultat, |
| N° 2018-22 | Budget primitif 2018 |

| | |
|------------|--|
| | 4. Budget annexe « ZONE ARTISANALE » : |
| N° 2018-23 | Compte administratif 2017 |
| N° 2018-24 | Compte de gestion, |
| N° 2018-25 | Affectation de résultat, |
| N° 2018-26 | Budget primitif 2018 |

1 – FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX (ETAT 1259) – N°2018-14

Après consultation de la commission finances, Monsieur le Maire rappelle le souhait de la municipalité de ne pas augmenter les taux cette année, comme cela avait été convenu l'an passé.

Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales (état 1259) pour l'année 2018.

Suite à l'évolution des bases d'imposition et au renouvellement des taux inchangés pour cette nouvelle année, Monsieur le Maire fait le constat d'une diminution des recettes pour la commune de 10 351 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter les mêmes taux que l'année précédente, suivants de fiscalité directe locale **2018** :

- taxe d'habitation : 13,43 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,09 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,87 %
- cotisation foncière des entreprises : 12,40 %

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311 de la nomenclature M14) de 472.649 euros duquel il conviendra de soustraire le prélèvement GIR (Garantie Individuelle des Ressources) d'un montant de 186.457 € (compte 739221).

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – « BUDGET COMMUNE » - N°2018-15

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2017 de la « Commune Hornoy le Bourg » :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

| | <i>Résul. à la clôture de l'exercice précédent</i> | <i>Part affectée à l'invest.</i> | <i>Résultat de L'exercice</i> | <i>Intégration résultats</i> | <i>Résultat de clôture</i> |
|--------------|--|----------------------------------|-------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Investis. | 526 484,91 | 0 | 465 582,75 | 0 | 992 067,66 |
| Fonction. | 3 777 524,38 | 777 524,38 | 651 105, 83 | 646,08 | 3 651 751,91 |
| | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- |
| TOTAL | 4 304 009,29 | 777 524,38 | 1 116 688,58 | 646,08 | 4 643 819,57 |

Les questions étant épuisées, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil.

Madame Céline SINOQUET, 1^{ère} adjointe, Présidente de séance, demande aux conseillers municipaux de procéder au vote du Compte Administratif 2017 du budget principal de la Commune.

Le compte administratif de la Commune d'Hornoy le Bourg est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2017 – Budget « Commune d'Hornoy le Bourg » - N° 2018-16

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes présentés.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
procède au vote du compte de gestion.

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion de la Commune d'Hornoy le Bourg est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE - N° 2018-17

Après discussion, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur James FROIDURE, Maire, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|-----------------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 | 3.651 751,91 € |
| <i>Affectation obligatoire</i> : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 0,00 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 3.651 751,91 € |
| Total affecté au compte 1068 | 0,00 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 | 0 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001) | 992 067.66 € |
| Résultat de fonctionnement à reporter (R 002) | 3.651 751,91 € |

BUDGET PRIMITIF 2018 – « Commune HORNOY le BOURG » - N° 2018-18

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Budget Primitif 2018 pour le budget principal de la Commune d'Hornoy le Bourg :

- dépenses de fonctionnement..... 5 009 757,91 €.
- recettes de fonctionnement..... 5 009 757,91 €.

La section fonctionnement est équilibrée.

- dépenses d'investissement..... 4 822 268,57 €.
- recettes d'investissement..... 4 822 268,57 €.

La section d'investissement est équilibrée.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques ou des questions.

Le Budget Primitif 2018 de la Commune d'Hornoy le Bourg est adopté à l'unanimité.

3 – .- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – « BUDGET ANNEXE LA POSTE » N°2018-19

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2017 du budget annexe « LA POSTE » de la commune Hornoy le Bourg :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

| | <i>Résul. à la clôture de l'exercice précédent</i> | <i>Part affectée à l'invest.</i> | <i>Résultat de l'exercice</i> | <i>Résultat de clôture</i> | <i>Restes à réaliser</i> |
|--------------|--|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Investis. | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Fonction. | 118 647,15 | 0,00 | 24 943,87 | 143 591,02 | 0,00 |
| | ----- | ----- | ----- | ----- | ----- |
| TOTAL | 118 647,15 | 0,00 | 24 943,87 | 143 591,02 | 0,00 |

Les questions étant épuisées, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil.

Madame Céline SINOQUET, 1^{ère} adjointe, Présidente de séance, demande aux conseillers municipaux de procéder au vote du Compte Administratif 2017 du budget annexe « LA POSTE ».

Le compte administratif du budget annexe « LA POSTE » est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2017 – BUDGET ANNEXE « LA POSTE » - N° 2018-20

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes présentés.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
procède au vote du compte de gestion.

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion du budget annexe « LA POSTE » est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE - N° 2018-21

Après discussion, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur James FROIDURE, Maire, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 | 143 591.02 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 0,00 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 143 591.02 € |
| Total affecté au compte 1068 | 0,00 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 | 0,00 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001) | 0,00 € |
| Résultat de fonctionnement à reporter (R 002) | 143 591.02€ |

BUDGET PRIMITIF 2018 – « LA POSTE » - N° 2018-22

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du Budget Primitif 2018 pour le budget annexe « LA POSTE » de la Commune d'Hornoy le Bourg :

- dépenses de fonctionnement..... 168 136,36 €.
- recettes de fonctionnement..... 168 136,36 €.

La section fonctionnement est équilibrée.

- dépenses d'investissement..... 10.000 €.
- recettes d'investissement..... 10.000 €.

La section d'investissement est équilibrée.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques ou des questions.

Le Budget Primitif 2018 « LA POSTE » de la Commune d'Hornoy le Bourg est adopté à l'unanimité.

4. – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE « ZONE ARTISANALE » - N° 2018-23

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2017 du budget annexe « ZONE ARTISANALE » :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

| | <i>Résul. à la clôture de l'exercice précédent</i> | <i>Part affectée à l'invest.</i> | <i>Résultat de l'exercice</i> | <i>Résultat de clôture</i> | <i>Restes à réaliser</i> |
|--------------|--|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Investis. | 29 133,51 | 0,00 | 0,00 | 29 133,51 | 0,00 |
| Fonction. | -3 375,30 | 0,00 | - 690,74 | - 4 066,04 | 0,00 |
| TOTAL | 25 758,21 | 0,00 | - 690,74 | 25 067,47 | 0,00 |

Les questions étant épuisées, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil.

Madame Céline SINOQUET, 1^{ère} adjoint, Présidente de séance, demande aux conseillers municipaux de procéder au vote du Compte Administratif 2017 du budget annexe « ZONE ARTISANALE ».

Le compte administratif de la « Zone Artisanale » est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2017 – Budget annexe « ZONE ARTISANALE » - N° 2018-24

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif du budget annexe « Zone Artisanale » de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes présentés.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
procède au vote du compte de gestion.

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion du budget annexe « ZONE ARTISANALE » est adopté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE - N° 2018-25

Après discussion, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur James FROIDURE, Maire, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| EXCEDENT de FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 | 0 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 0 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 0 € |
| Total affecté au compte 1068 | 0 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 | 4 066,04 € |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001) | 29 133,51 € |
| Résultat de fonctionnement à reporter (R 002) | 0 € |

BUDGET PRIMITIF 2018 – Budget annexe « ZONE ARTISANALE » - N° 2018-26

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Budget Primitif 2018 pour le budget annexe « Zone Artisanale » de la Commune d'Hornoy le Bourg :

- dépenses de fonctionnement..... 100.000 €.
- recettes de fonctionnement..... 100.000 €.

La section fonctionnement est équilibrée.

- dépenses d'investissement..... 124 387,47 €.
- recettes d'investissement..... 124 387,47 €.

La section d'investissement est équilibrée.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques ou des questions.

Le Budget Primitif 2018 « ZONE ARTISANALE » est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

La séance est levée à 12h05